

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-0

du 22 novembre 2021

n°0

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (60) : JM. AURIAULT, A. PICHON, J. ROY, B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, J-P. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, A-F. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, B. FONTAINE, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (6) : G. PRINCET donne pouvoir à E.AZIHARI

E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à E.AZIHARI

S. RAYNAUD donne pouvoir à A-F. BOURAT

L. RABUSSIÉ donne pouvoir à A-F. BOURAT

Y. ERGUL donne pouvoir à J-P. ABELIN

J-M. MEUNIER donne pouvoir à J-P. ABELIN

EXCUSES (15) : M. GODET, M. LATUS, P. ROCHER, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, F. SCHMITT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, F. PIERRON, F. MERCHADOU, P. BIGOT, A. NOEL

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Motion de soutien à la fonderie aluminium

L'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault (CAGC) formule le vœu de la sauvegarde de la fonderie Aluminium d'Ingrandes sur Vienne. 300 emplois directs et un nombre supérieur d'emplois indirect sont concernés par le risque de fermeture de cette usine ; fermeture qui après celle de la fonderie fonte (290 emplois directs), serait une catastrophe pour le territoire.

L'État communique sur sa volonté de réindustrialisation et de relocalisation du tissu productif industriel. Confirmé par la COP 26 qui vient de s'achever, cet objectif est inconciliable avec la délocalisation de la production de carters et culasses par le groupe Renault, unique client des fonderies.

Aussi l'engagement du Gouvernement de redonner à la France une souveraineté dans ses productions stratégiques doit s'appuyer sur le savoir-faire déjà existant sur nos territoires, notamment dans l'automobile.

En conséquence, la Communauté d'Agglomération demande au gouvernement d'agir en cohérence avec la volonté affichée d'agir pour le maintien de l'emploi et de la production en France, sur le site des Fonderies du Poitou.

C'est pourquoi le Conseil Communautaire attend de l'État :

- que dans l'hypothèse d'une liquidation judiciaire de l'entreprise, il veille aux conséquences sociales dramatiques que cette liquidation entraînerait ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20211122-CC_20211122_0-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-0

du 22 novembre 2021

n°0

page 2/2

- qu'il décide, pour éviter cette situation, d'obliger les constructeurs, et en l'occurrence Renault (dont l'État est actionnaire), à maintenir des productions en France ;
- qu'il accompagne, par le fonds Avenir Automobile doté de 525 millions d'euros au maximum, la conversion de l'outil de production de ce site vers des secteurs stratégiques (véhicules hybrides, véhicules électriques, autres...), en contrepartie d'engagements et d'investissements par les industriels en France, parmi lesquels Renault.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, approuve le vœu ci-dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Celine NICCOUD

